

FOIRE AUX QUESTIONS

Grève du personnel syndiqué le 28 octobre 2015

QUESTIONS/RÉPONSES

Dans le cadre des négociations nationales et conformément aux lois du travail applicables, le personnel syndiqué de la Commission scolaire Marie-Victorin a transmis un **avis de grève** pour la journée du 28 octobre 2015.

PERSONNEL VISÉ

- Q. Quelles catégories de personnel sont visées par la grève du 28 octobre à la CSMV?**
- R.** L'ensemble du personnel syndiqué de la CSMV sera en grève le 28 octobre. Ainsi, le personnel de soutien manuel, le personnel de soutien administratif, technique et paratechnique, le personnel enseignant et le personnel professionnel seront en grève.

ÉTABLISSEMENTS VISÉS ET COURS SUSPENDUS POUR LES ÉLÈVES

- Q. Est-ce que tous les établissements de la CSMV sont visés par la grève du 28 octobre?**
- R.** Oui. Les écoles primaires et secondaires, les centres de formation professionnelle, les centres d'éducation des adultes, le centre administratif et le centre de développement professionnel seront fermés pour la journée et la soirée. Il n'y aura donc pas de cours pour les élèves jeunes et adultes; les services de garde et le transport scolaire ne seront pas offerts. Les élèves ne doivent donc pas se présenter à leur école ou à leur centre. De plus, aucun service ne sera offert au public.

ACTIVITÉS EN SOIRÉE

- Q. Est-ce que les activités de sports ou de loisirs qui se déroulent le soir dans les établissements de la CSMV (ex. : cours de judo) auront lieu?**
- R. Pour Longueuil :** les activités sont annulées puisque le personnel syndiqué de la CSMV est responsable de l'entretien des lieux.

Pour Brossard et Saint-Lambert (écoles primaires): les gymnases des écoles primaires seront ouverts. En effet, l'entretien des lieux, lors de la tenue de telles activités, est assuré par des employés de ces municipalités.

Pour Brossard (écoles secondaires): les **piscines** situées à l'école secondaire Antoine-Brossard et à l'École internationale Lucille-Teasdale seront ouvertes, car le Club de natation SAMAK est responsable de l'activité. Les **blocs sportifs** de ces deux écoles secondaires seront toutefois fermés puisque le personnel syndiqué de la CSMV est responsable de l'entretien des lieux.

Au besoin, nous vous invitons à vérifier l'information auprès de votre municipalité ou du responsable de l'activité.

Q. Dans le cas d'une location de salle (ex. réunion d'un partenaire), est-ce que l'activité pourra avoir lieu?

R. Non. Les établissements (écoles et centres) seront fermés pour la journée et la soirée.

SERVICES DE GARDE

Q. Est-ce que les services de garde seront ouverts?

R. Non, puisque l'ensemble du personnel syndiqué de la CSMV sera en grève le 28 octobre, dont le personnel des services de garde.

Q. Mon enfant est inscrit au service de garde, est-ce que cette journée sera créditée?

R. Oui. Une correction sera apportée à votre facturation mensuelle.

AUTRES JOURNÉES DE GRÈVE

Q. Est-ce que d'autres journées de grève sont prévues à la CSMV, en plus de celle du 28 octobre?

R. À ce jour, la CSMV a reçu un seul avis de grève, soit pour le 28 octobre.

Cependant, des mandats de grève ont été votés par des syndiqués pour un total de six journées. Pour exercer ce mandat, un avis de grève doit être transmis à la CSMV dans un délai préalable de sept jours ouvrables, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Sachez néanmoins qu'en collaboration avec les directions d'école ou de centre, nous vous tiendrons informés, dès que possible, d'éventuels développements à ce sujet.

SORTIES SCOLAIRES

Q. Une sortie scolaire était prévue le 28 octobre, sera-t-elle reprise ou créditée?

R. Veuillez vérifier l'information auprès de l'enseignant de votre enfant.

TRANSPORT SCOLAIRE (écoles privées)

Q. Mon enfant va à l'école privée et il est transporté par la commission scolaire. Est-ce que son transport aura lieu comme prévu lors de la journée de grève du 28 octobre?

R. Oui. Le service de transport est maintenu pour les écoles privées car les conducteurs des compagnies de transport privées ne sont pas des employés de la CSMV et ne sont donc pas visés par la grève.